



Doc. 16044
03 octobre 2024

Protéger les droits humains et améliorer la vie des travailleuses et des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 1 par le paragraphe suivant:

«Les personnes en situation de prostitution voient nombre de leurs droits fondamentaux violés, et la plupart d'entre elles sont victimes de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains. La grande majorité des personnes en situation de prostitution étant des femmes, souvent d'origine étrangère, l'égalité de genre et les droits des femmes sont particulièrement importants dans le contexte de la prostitution.»

Déposé par:

SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
HART Sally-Ann, Royaume-Uni, CE/AD
KLEINWÄCHTER Norbert, Allemagne, CE/AD
SCHOOS Alexandra, Luxembourg, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

